

Communiqué de presse

Une vraie ambition pour la géothermie

Les industriels de l'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG) sont prêts à relever les objectifs insufflés par le Président de la République lors de l'annonce des objectifs de la PPE le 27 novembre dernier : « *Notre stratégie prévoit une montée en puissance de la géothermie [...] qui a beaucoup de potentiel sur de nombreux territoires.* ».

La géothermie : une solution durable pour la Transition Énergétique.

La géothermie, énergie renouvelable, décarbonée, **locale** et **non-intermittente**, remplace avantageusement les énergies fossiles. Elle répond efficacement, durablement aux besoins **de chaleur et de froid** et reste compétitive dans la durée.

La géothermie : une vraie composante du mix énergétique

- *Remplacement plus de 100 000 chaudières fossiles*
 - La géothermie de surface¹ pour le particulier ou le collectif peut contribuer aisément au remplacement de 100 000 chaudières fossiles d'ici 2023, soit 10% de l'objectif annoncé dans la PPE d'un million de chaudières fioul à supprimer.
- *Exploitation de toutes les ressources potentielles sur le territoire :*
 - **La géothermie profonde produit de la chaleur** à une température exploitable en réseau de chaleur comme dans le Bassin parisien, le Bassin aquitain, le sud du Bassin rhénan ou les Hauts de France.
 - **La géothermie profonde produit conjointement de la chaleur et de l'électricité** à partir d'eau à haute température disponible sur plusieurs territoires tels l'Alsace, la région Auvergne Rhône Alpes, la région PACA, l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine ou les territoires d'outre-mer.
 - **Depuis 2010 plus de 500 M€ ont été engagés par les acteurs de la filière en métropole et outre-mer**

Pour permettre le développement du socle industriel de géothermie, l'AFPG renouvelle ses propositions au nom des professionnels de la filière française :

¹ Les acteurs du développement de la géothermie (BRGM, ADEME, AFPG, SER, BeT, etc.) définissent la géothermie de Surface comme étant un système énergétique composé de 3 dispositifs : un dispositif de captage de la ressource géothermique, un dispositif de production (PAC Géothermique Eau/Eau), un dispositif de régulation (Contrôle/Commande).

La géothermie de surface :

- *Pour le particulier, mise en place d'une « prime conversion Géochaleur » en remplacement de l'actuel CITE :*
 - **Conversion du Crédit d'impôt CITE en prime conversion géochaleur :**
 - Il est nécessaire de changer le système d'aide actuel en convertissant le CITE en une « Prime conversion Géochaleur » équivalent à la version allemande qui octroie un montant de 8 000€ par installation pour un particulier (budget annuel de 300 M€/an pour asseoir le développement de la filière).
 - **Et prime de production ENR pour les constructions neuves.**
- *Reconnaissance des performances énergétiques et environnementales de la géothermie de surface au sein de la RE2020 :*
 - L'AFPG demande à ce que les performances énergétiques de la géothermie de surface soient reconnues équitablement dans la future Réglementation Thermique du Bâtiment (RE2020).
 - Actuellement la Géothermie de Surface est confondue en termes de performances aux seuls équipements que constituent les pompes à chaleur aérothermiques.

- *Mise en place d'animateurs spécialisés « géothermie » par région :*

L'AFPG recommande, à l'instar des autres filières, la mise en place **de trois animateurs par région à l'échéance de 2020** pour contribuer au développement de la filière, à l'instar des autres filières.

L'AFPG se propose de former les animateurs, de leur fournir des outils pédagogiques et de coordonner leurs actions pour que dans les territoires, la sensibilisation et la prescription de projets en géothermie se diffusent largement.

La géothermie profonde :

- *Développement des dispositifs actuels en place :*
 - Depuis la sortie du nouveau complément tarifaire en décembre 2016, plusieurs opérateurs ont obtenu des permis exclusifs de recherche et ont investi plusieurs dizaines de Millions d'€ pour l'exploration des zones concernées.
 - Seul le complément tarifaire pour les 100 premiers MW électriques fixé à l'arrêté permet aujourd'hui l'émergence des projets et d'une filière industrielle.
 - Seul le complément tarifaire permet aujourd'hui de réaliser des centrales de cogénération qui au-delà de l'électricité produiront la chaleur renouvelable nécessaire aux réseaux urbains vertueux, leviers de la transition énergétique. Le développement de cette nouvelle filière est très prometteur en termes de création d'emplois et de références industrielles. Ce sont autant d'atouts pour l'exportation de ce savoir-faire pour lequel la France occupe une place de leader européen reconnu.

- *Grace au coproduit Lithium, la géothermie renforcera l'indépendance européenne dans la maîtrise des voitures électriques*

« Si nous voulons aller plus vite, par exemple sur le développement de nos voitures électriques, il nous faut avoir plus d'autonomie au niveau européen dans la production des batteries. ... Nous devons avoir au moins une stratégie franco-allemande et si possible une stratégie européenne de recherche, d'innovation et de production en la matière pour être au rendez-vous de ce défi » : Emmanuel Macron 27/11/18.

- *Des outils et démonstrateurs technologiques pour explorer de nouvelles zones :*

De nombreux territoires ne sont pas encore explorés, alors qu'on y trouve des aquifères profonds exploitables à des températures allant de 30 à plus de 200°C. Les professionnels de la filière de géothermie profonde **souhaitent participer au montage de mécanismes permettant de sécuriser les investissements pour accéder à ces nouvelles ressources.**

L'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG) a été créée le 15 juin 2010 à Paris. Elle fédère une centaine d'entreprises représentant les métiers de l'énergie géothermique en France métropolitaine et dans les Territoires d'Outre-Mer : énergéticiens, foreurs, fabricants et installateurs de pompes à chaleur, équipementiers, gestionnaires de réseaux de chaleur, bureaux d'études, etc... Depuis 2018, elle est organisée en deux filières : la géothermie de surface et la géothermie profonde.

Le rôle de l'AFPG s'inscrit dans ce cadre et ses principales missions consistent à :

- représenter et fédérer les professionnels de la filière en France métropolitaine et dans les DROM,
- informer les collectivités, les industriels et les particuliers des ressources et de la diversité de l'offre géothermique,
- accompagner les Pouvoirs publics en matière de réglementation, de législation et de qualification.

Contact AFPG :

Virginie SCHMIDLE-BLOCH, Secrétaire général
09 81 64 74 12
virginie.schmidle@afpg.asso.fr

Contact presse pour l'AFPG

Sabrina CURTO-LAVERNY
06 63 30 27 6

sabrina@friendly-agence.com

Annexes (encore nécessaire à ce stade ?)

La géothermie, représente aujourd’hui moins de 2% de la production de chaleur renouvelable, est largement sous-exploitée.

Les ressources permettent à la géothermie de répondre massivement aux attentes soulignées dans la PPE concernant la chaleur renouvelable :

- Production d’une part significative des 120 TWh complémentaires attendus en 2028, dont 28 TWh en réseaux de chaleur.
- Contribution aux objectifs énergétiques et environnementaux de la future RE2020.
- Solution majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En outre, grâce à ses qualités intrinsèques en matière de **productions de chaleur et de froid renouvelable** (Géocooling), la Géothermie de surface s’inscrit comme une solution de référence dans la perspective de la mise en application de la **future RE2020** (proportion obligatoire **d’Energie Renouvelable pour tout bâtiment collectif**).

Il est mentionné une augmentation - sans doute encore insuffisante - du Fonds Chaleur sur la période de 2018 à 2022 en le portant le montant de 245M€ à 350 M€ en 2020. Plus longue que les autres ENR à être mise en œuvre, **la géothermie doit faire l’objet d’une part réservée du Fonds Chaleur** qui soit à la hauteur de ses capacités à faire face aux enjeux climatiques.

Énergie décentralisée et locale, elle doit faire l’objet d’une priorité dans les octrois d’aides publiques tel que le met en place l’Ile de France avec un « Arbre des choix » qu’il faut étendre à l’ensemble du territoire.

- *En augmentant la part du Fonds Chaleur attribuée à la géothermie*

Le Fonds Chaleur est un levier essentiel au déploiement de la stratégie énergétique de la France et au développement des EnR.

- pour non seulement produire 100 MW d’électricité d’ici 2030, mais aussi près de 800 MW de chaleur renouvelable par cogénération.